MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 706 **8 mai 2002**

SOMMAIRE

Abscisse S.A., Leudelange 33842
Altea Europe S.A., Luxembourg 33844
Altus World S.A., Luxembourg 33881
Amalia S.A., Luxembourg 33873
Apioil International S.A., Luxembourg 33852
Armatex Holding S.A., Luxembourg 33874
Armatex Holding S.A., Luxembourg 33874
Armatex Holding S.A., Luxembourg 33874
ATS Benelux S.A., Luxembourg 33882
ATS Benelux S.A., Luxembourg 33882
ATS Benelux S.A., Luxembourg 33883
ATS Benelux S.A., Luxembourg 33883
Attel Finance S.A., Luxembourg 33883
Avrius S.A., Luxembourg 33857
B.C.B.G., Bel Canto Business Generators S.A. Soparfi, Luxembourg 33861
B.C.B.G., Bel Canto Business Generators S.A. Soparfi, Luxembourg 33861
Barthelemy S.A. 33864
Bocampton International Holding S.A., Luxembourg 33880
C.P.G. Industries S.A., Luxembourg 33867
CDRD Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 33847
CDRD Investment (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxembourg 33845
CDRD Investment (Luxembourg) III, S.à r.l., Luxembourg 33845
Columbus Trust S.A.H., Luxembourg 33846
Columbus Trust S.A.H., Luxembourg 33846
Congrégation des Soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel S.A., Luxemburg 33867
Créatel International S.A., Luxembourg 33881
Crespi International S.A., Luxembourg 33870
Crespi International S.A., Luxembourg 33871
CS (Holdings) Europe, S.à r.l., Luxembourg 33886
Datinvest Ventures Capital Holding S.A., Luxembourg 33847
Direct Star S.A., Luxembourg 33882
Eadred International S.A., Luxembourg 33844
Eadred International S.A., Luxembourg 33844
Eadred International S.A., Luxembourg 33844
Emerald First Layer A S.A., Luxembourg 33847
Empire, S.à r.l., Luxembourg 33867
Estée Lauder Europe, Inc. - Luxembourg Branch, Luxembourg 33876
Estée Lauder Europe, Inc. - Luxembourg Branch, Luxembourg 33876
Estée Lauder Europe, Inc. - Luxembourg Branch, Luxembourg 33877
Estée Lauder Europe, Inc. - Luxembourg Branch, Luxembourg 33877
Euro-Editions S.A., Differdange 33848
Euro-Editions S.A., Differdange 33848
Euro-Lepont S.A., Luxembourg 33863
Euro-Lepont S.A., Luxembourg 33863
Euro.I S.A.H., Luxembourg 33873
European Marketing Holding S.A., Luxembourg . 33868
Europension S.A.H., Luxembourg 33881
Europimmo S.A.H., Luxembourg 33886
Europlanning S.A., Luxembourg 33883
Exponent Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 33872
Farewell S.A. 33865
FPY S.A., Luxembourg 33878
FPY S.A., Luxembourg 33879
Gagnerot, S.à r.l., Luxembourg 33845
Gagnerot, S.à r.l., Luxembourg 33845
Gallium Investissements S.A., Luxembourg 33843
Gallium Investissements S.A., Luxembourg 33843
Gallium Investissements S.A., Luxembourg 33843
GBI, S.à r.l. 33868
Giesse Holding S.A., Luxembourg 33886
GL Invest, S.à r.l., Roeser 33850
Huislux Investment S.A., Luxembourg 33870
Huislux Investment S.A., Luxembourg 33870
Ical S.A.H., Luxembourg 33875
International I.P. Telephony S.A., Luxembourg . . 33881
Intfideco S.A., Luxembourg 33882
InverSud Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . 33860

ITW Participations, S.à r.l., Luxembourg 33874
Kiviä S.A., Luxembourg 33862
Kiviä S.A., Luxembourg 33862
Lebourg Investments S.A., Luxembourg 33881
Link Distribution S.A., Kehlen 33869
Link Distribution S.A., Kehlen 33869
Link Distribution S.A., Kehlen 33869
Lombard Financial Investments S.A., Luxembourg 33880
Luxempart-Energie S.A., Luxemburg 33860
LuxScan Finances, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 33862
LuxScan Finances, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 33862
M.M.Warburg-Luxinvest S.A., Luxemburg 33887
Marson Investments Holding S.A., Luxembourg . . 33865
Marson Investments Holding S.A., Luxembourg . . 33865
Matrise Trading S.A., Luxembourg 33843
Messer Finance S.A., Luxembourg 33872
Mika Engineering, GmbH, Luxembourg 33866
O Sole, S.à r.l., Luxembourg 33884
O.D.M. S.A., Luxembourg 33878
Ooststroom Investment S.A., Luxembourg 33846
Palatinus S.A., Luxembourg 33877
Pieralisi International Holding S.A., Luxembourg . 33861
Pieralisi International Holding S.A., Luxembourg . 33861
Polygram, S.à r.l., Luxembourg 33887
Polygram, S.à r.l., Luxembourg 33887
Primavilla Holding S.A., Luxembourg 33884
Promi Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 33884
Promi Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 33884
Promi Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 33885
Promi Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 33885
Property Holding S.A. 33877
(Claude) Rizzon Immobilier, S.à r.l., Luxembourg 33868
Sacramento Resources S.A.H. 33872
Samalux, S.à r.l. 33866
SM 75 II, S.à r.l. 33865
SM 75, S.à r.l. 33866
SOLER, Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables S.A., Luxemburg 33849
Société Holding des Côtes Rouges S.A., Luxembourg 33872
Spring S.A., Luxembourg 33847
Spring S.A., Luxembourg 33847
Starwood S.A., Luxembourg 33864
Starwood S.A., Luxembourg 33864
Steel Partner S.A., Differdange 33863
Steel Partner S.A., Differdange 33863
Substantial Services, S.à r.l., Luxembourg 33869
Teijin Holding Luxembourg S.A., Luxembourg . . . 33848
Tekmar S.A., Luxembourg 33875
Tekmar S.A., Luxembourg 33875
Tekmar S.A., Luxembourg 33875
Tekmar S.A., Luxembourg 33876
Toiture Classique, S.à r.l., Dudelange 33860
Varon Investissements S.A., Luxembourg 33849
Vegastar S.A., Luxembourg 33873
Vianini Holding S.A., Luxembourg 33880
WW Auto, S.à r.l., Luxembourg 33886
Znamiafin S.A.H., Luxembourg 33849

ABSCISSE, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 64.623.

—

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 21 décembre 2001

«... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes par voie circulaire:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimée en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 30.986,69 et le capital autorisé à EUR 1.239.467,62.

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant le capital souscrit de la société ont été libérées à concurrence de 73 % (soixante-treize pour cent) par des versements en espèces.

3. Il est décidé de modifier les alinéas 1er et 4 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1er alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

4ème alinéa

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents), qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur ainsi qu'à Monsieur Thierry Fleming, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 janvier 2002. T. Flemming.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2002, vol. 563, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10356/222/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GALLIUM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 68.125.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(10101/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

GALLIUM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 68.125.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(10112/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

GALLIUM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 68.125.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée du 11 janvier 2002 que la démission de la société VGD LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes est acceptée.

La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., domiciliée 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est élue nouveau commissaire aux comptes avec effet au 16 juillet 2001. Elle terminera le mandat du commissaire aux comptes précédent, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Pour extrait conforme

R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10121/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

MATRISE TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 60.921.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2001 et avec effet au 1er janvier 2001, le capital social de la société a été converti de BEF 1.250.000,- en EUR 30.986,69.

Le capital social est dorénavant fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Madame Birgit Mines-Honneff, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
- Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
- Monsieur Guy Kettmann, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
- Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Madame Isabelle Arend, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour MATRISE TRADING S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10125/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ALTEA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.220.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 31 décembre 2001 que l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'assemblée générale décide, de procéder à la conversion du capital social souscrit et du capital autorisé en euros, et ce avec effet au 1er janvier 2001. En conséquence, par l'application du taux de conversion EUR/LUF de 40,3399 arrêté par le conseil ECOFIN, le capital social de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) est converti en sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt euros et cinquante-sept cents (743.680,57) et le capital autorisé de cinquante-neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 59.000.000,-) est converti en un million quatre cent soixante-deux mille cinq cent soixante et onze euros et quatre-vingts cents (1.462.571,80).

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les alinéas premier et trois de l'article cinq des statuts sont modifiés comme suit avec effet au 1er janvier 2001:

«**Art. 5. alinéa 1er.** Le capital social est fixé à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts euros et cinquante-sept cents (743.680,57) représenté par trois cent mille (300.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 5. alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à un million quatre cent soixante-deux mille cinq cent soixante et onze euros et quatre-vingts cents (1.462.571,80) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour extrait / copie conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 1. Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10100/535/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EADRED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 67.130.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(10104/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EADRED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 67.130.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(10105/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EADRED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 67.130.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(10109/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 77.051.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(10106/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 77.050.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(10107/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

GAGNEROT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 80.254.

—

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du conseil de gérance en date du 15 novembre 2001 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 novembre 2001, le conseil de gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associée	Nombre de parts
SUALA CAPITAL ADVISERS S.L.	100
Henares 7	
Madrid 28002	
Spain	
Total	100

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

B. Zech

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10118/724/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

GAGNEROT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 80.254.

—

EXTRAIT

Il résulte de la résolution adoptée par l'associé unique en date du 26 novembre 2001 que:

- Monsieur Peters L. Gillson, INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY SERVICES LTD, Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD et,
- Madame Denise Banks, INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY SERVICES LTD, Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

sont élus gérants en complément de:

- Monsieur Dirk C. Oppelaar, 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg et Monsieur Bart Zech, 3, chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemach.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

D. C. Oppelaar

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10120/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

COLUMBUS TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 48.427.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2001 et avec effet au 1er septembre 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), divisé en 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour COLUMBUS TRUST S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10123/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

COLUMBUS TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 48.427.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 1999, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Madame Maria Cristina Hernandez-Cartaya, directeur de société, adresse professionnelle: Bufete Gimenez Torres, Gran Via # 6.5 to izq, E-28013 Madrid,
- Monsieur René Bolivar Abreu, directeur de société, adresse professionnelle: Bufete Gimenez Torres, Gran Via # 6.5 to izq, E-28013 Madrid et,
- Monsieur Guillermo Hernandez-Cartaya, directeur de société, adresse professionnelle: Bufete Gimenez Torres, Gran Via # 6.5 to izq, E-28013 Madrid.

Le commissaire aux comptes est:

- Madame Manuella Alecci-Macalli, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour COLUMBUS TRUST S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10124/006/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

OOSTSTROOM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 82.225.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2002 que:

- la démission de Madame Anna Bobo-Remijn est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat;
- Monsieur Bart Zech, domicilié au 3, Chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack, France, est élu administrateur de la société.

Il terminera le mandat de l'administrateur précédent, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2006.

Luxembourg, le 21 janvier 2002.

Pour extrait conforme
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10122/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 77.049.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. B. Remijn.

(10108/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EMERALD FIRST LAYER A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 78.472.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(10110/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

DATINVEST VENTURES CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 78.604.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. B. Remijn.

(10113/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

SPRING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 47.624.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 20 septembre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Clemente Corsini, Francesco Loredan et Marc Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme
SPRING
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10133/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

SPRING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 47.624.

—

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'assemblée générale du 20 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002. Signature.

(10164/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

TEIJIN HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 10.901.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2001 et avec effet au 1er janvier 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 3.000.000,- en EUR 74.368,06 et a été augmenté à EUR 75.000,- par incorporation d'un montant de EUR 631,94 à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 2000. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 75.000,- (soizante-quinze mille euros), représenté par 300 (trois cents) actions de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) par titre.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Yoshihisa Sonobe, administrateur de société, adresse professionnelle: 6-7, Minami-Hommachi, 1-Chome, Chuo-Ku, Osaka, J-541 Japon,
- Monsieur Shingo Suzuki, administrateur de société, adresse professionnelle: 6-7, Minami-Hommachi, 1-Chome, Chuo-Ku, Osaka, J-541 Japon et,
- Monsieur Naoto Takano, administrateur de société, adresse professionnelle: 6-7, Minami-Hommachi, 1-Chome, Chuo-Ku, Osaka, J-541 Japon.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Takanori Nakano, administrateur de société, adresse professionnelle: 6-7, Minami-Hommachi, 1-Chome, Chuo-Ku, Osaka, J-541 Japon.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour TEIJIN HOLDING LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10126/006/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EURO-EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 35.573.

—

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 3 décembre 2001

- Le siège de la société a été transféré du 18, rue du Parc de Gerlache, L-4574 Differdange au 24, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange.

Pour publication et réquisition
EURO-EDITIONS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10139/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EURO-EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 35.573.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue au siège social en date du 27 décembre 2001

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1er janvier 2001.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en vingt cinq (25) actions sans valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme
EURO-EDITIONS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10156/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

VARON INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.206.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1999, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
- Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
- Monsieur Guy Kettmann, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
- Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Madame Isabelle Arend, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour VARON INVESTISSEMENTS S.A.
Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10127/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ZNAMIAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.513.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2001, les mandats des administrateurs Monsieur Jean Bodoni, Monsieur Guy Kettmann, Monsieur Albert Pennacchio et du commissaire aux comptes Monsieur Guy Baumann ont été renouvelés pour une période de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Le conseil d'administration se compose dorénavant de:

- Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
- Monsieur Guy Kettmann, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, et de
- Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour ZNAMIAFIN S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10128/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

SOLER, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES ENERGIES RENOUVELABLES, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

H. R. Luxemburg B 82.870.

—

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 30. Oktober 2001 in Luxemburg

Zeichnungsberechtigung

Herr Nicolas Glaesener, conseiller de direction bei der SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A., wird ermächtigt, für die laufenden Geschäfte mit einem der Verwaltungsratsmitglieder rechtsverbindlich zu zeichnen bis zu einem maximalen Betrag von 2.500,- .

SOLER S.A.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 72, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10130/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

GL INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Roeser, 33A, Grand-rue.

—

STATUTS

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1°/ Mademoiselle Ghislaine Laugeois, née le 6 août 1957 à Saint-Jean-du-Cardonnay (76), célibataire, demeurant 47, rue Victor Hugo, F-76000 Rouen.

2°/ Madame Huguette Lesueur, née le 28 septembre 1948 à Montigny, épouse de Monsieur Alain Lesueur, avec lequel elle déclare être mariée sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage, et avec lequel elle demeure au 81, route du Mesnil Raoul à Montmain, F-76520 Boos.

3°/ Monsieur Jean-Paul Plusquellec, né le 8 novembre 1952 à Sotteville-les-Rouen, demeurant 26 Bis, rue du Coteau, F-76130 Mont-Saint-Aignan.

Lesquels comparants sont tous représentés au présent acte par Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer,

en vertu de 3 procurations données le 18 respectivement 20 décembre 2001,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1. Entre les propriétaires des parts ci-après crées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de G.L. INVEST, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion des parts qu'ils détiennent dans la société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 mars 2003.

Souscription - libération

Toutes les 124 (cent vingt-quatre) parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Madame Ghislaine Laugeois, prénommée	122	parts
2) Madame Lesueur, prénommée	1	part
3) Monsieur Plusquellec, prénommé	1	part
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124	parts

Toutes les 124 (cent vingt-quatre) parts sociales ont été entièrement libérées par les souscripteurs, ainsi qu'il résulte de l'attestation délivrée par la Banque DEXIA-BIL sise à Luxembourg-Ville, délivrée le 28 décembre 2001.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 935,-.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres.

2. Est nommée gérante de la société, Mademoiselle Ghislaine Laugeois, née le 6 août 1957 à Saint-Jean-du-Cardonnay (76), célibataire, demeurant 47, rue Victor Hugo, F-76000 Rouen.

3. La durée du mandat de la gérance prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003.

4. La société a son siège à Roeser, 33A, Grand Rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 49, case 5.– Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002. J. Delvaux.

(10257/208/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

APIOIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

—

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale de la société dénommée APIOIL INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Bermuda, Clarendon House 2, Church Street, West Hamilton 11,

constituée aux Bermudes en date du 25 juin 2001, avec un capital social actuel de USD 12.000,- représenté par 12 actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune.

L'assemblée est présidée par M. Lino Berti, employé privé, Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Lorenzo Patrassi, employé privé, Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Carlo Santoiemma, employé privé, Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représenté à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable.

Que la société n'a pas émis d'obligations.

II) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique.

2) Modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement

- changement de dénomination de la société en APIOIL INTERNATIONAL S.A.,

- changement de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières (SOPARFI), lequel se lira comme suit:

« La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. »

- Augmentation de capital d'un montant de USD 20.000,- (vingt-mille dollars US), en vue de porter le capital social de son montant actuel de USD 12.000,- (douze mille dollars US) à USD 32.000,- (trente-deux mille dollars US), pour la création de 20 (vingt actions) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollar US) par action, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces par un nouveau actionnaire, l'actionnaire actuel renonçant à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital ci-dessus.

3) Modifications conséquentes des statuts.

4) Elections statutaires.

5) Divers.

Exposé

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire réel et effectif à Luxembourg.

Dans une assemblée générale de la société tenue aux Bermudes en date du 10 décembre 2001, il a été décidé par vote unanime le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège réel et effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Un procès-verbal de cette assemblée reste annexé au présent acte ensemble avec la copie d'un avis juridique relatif aux formalités de transfert de siège de la société des Bermudes vers l'étranger sans rupture de la personnalité juridique ainsi qu'une décision unanime du conseil d'administration de la société qui s'est tenue aux Bermudes en date du 28 décembre 2001.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Ainsi la société continuera à fonctionner au Grand-Duché de Luxembourg, à son nouveau siège réel, avec

l'intégralité de ses actifs et passifs, lesquels sont plus amplement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Le président met à la disposition de l'assemblée générale un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société ANDERSEN LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, par rapport au transfert de siège,

lequel rapport, daté du 28 décembre 2001, conclut comme suit:

« Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the net assets transferred which corresponds at least to USD 16.959.117,- based on the audited financial statements of the Company as of November 30, 2001. »

L'assemblée générale des actionnaires après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve le rapport du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, à pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le siège social statutaire, la direction effective, l'administration centrale et le principal établissement de la société est transféré des Bermudes à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri,

et en conséquence la société adopte la nationalité luxembourgeoise et se soumet au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de USD 20.000,- (vingt-mille dollars US),

en vue de le porter de son montant actuel de USD 12.000,- (douze mille dollars US) à USD 32.000,- (trente-deux mille dollars US),

pour la création de 20 (vingt actions) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollar US) par action,

à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces par un nouvel actionnaire.

Souscription et libération

Est intervenu aux présentes, Monsieur Richard Marck, employé privé, Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, en sa qualité de nouvel actionnaire de la société,

ici représenté par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du prince Henri, elle-même représentée par Messieurs Lino Berti et Carlo Santoiemma, employés privés, Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri,

en vertu d'une procuration datée du 28 décembre 2001 jointe en annexe,

lequel, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à la totalité des 20 (vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune,

qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de USD 20.000,- lequel montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 20 actions nouvelles par le nouvel actionnaire.

Renonciation

L'assemblée constate que l'ancien actionnaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier, donnée le 28 décembre 2001,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'actionnariat de la société se compose comme suit:

1. API ANONIMA PETROLI ITALIANA S.P.A. avec siège social à Rome, 6, Corso d'Italia:	12 actions
2. M. Richard Marck, précité:	20 actions
Total:	32 actions

Troisième résolution

L'assemblée générale décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise,

et plus particulièrement changement de dénomination de la société en APIOIL INTERNATIONAL S.A.,

ainsi que changement de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières (SOPARFI),

lequel se lira comme suit:

« La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. »

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir approuvé le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg,

et après avoir adoptée la nationalité luxembourgeoise et s'être soumise au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique, ainsi qu'après avoir décidé de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise et plus particulièrement changement de dénomination de la société en APIOIL INTERNATIONAL S.A., ainsi que de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières,

décide à l'unanimité que les statuts de la société auront dorénavant la teneur ci-après.

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1er. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de APIOIL INTERNATIONAL S.A

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 32.000,- (trente-deux mille US Dollars), représenté par 32 (trente-deux) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US Dollars) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à USD 200.000,- (deux cent mille US Dollars), représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US Dollars) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 décembre 2006, à augmentez en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnait qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise. Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déférées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de décembre de chaque année et irait le dernier jour du mois de novembre de l'année suivante.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 2ème jeudi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l' exercice en cours se terminera le 30 novembre 2002, et que la première assemblée générale annuelle se réunira le 2ème jeudi du mois d'avril 2002 à 11.00 heures.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un conseil d'administration composé de 3 membres ainsi qu'un commissaire aux comptes, pour un terme de un (1) année, venant à échéance lors de l'assemblée ordinaire à tenir en 2002.

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs

1. Mr Federico Franzina, employé privé, Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, Director and President;
2. Mr Umberto Scarimboli, employé privé, Roma, Corso d'Italia 6, Director and Vice-President,
3. Mr Claudio Capizzi, employé privé, Roma, Corso d'Italia 6, Director.

A été appelé aux fonctions de commissaire:

La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Frais - Evaluation

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de LUF 8.250.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'actif net est évalué à LUF 775.192.504,-.

Clôture de l'assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre et plus personne ne demandant la parole. Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, L. Patrassi, C. Santoiemma, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 133S, fol. 39, case 12.– Reçu 192.392,52 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivré, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002. J. Delvaux.

(10258/208/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

AVRIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

—

STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain Bales, employé privé, demeurant à L-3713 Rumelange, 20, rue J.P. Bausch,

2.- La société OELSNER FINANCIAL CORP., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg et Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 1999, Volume 906 B, Folio 37, Case 7, dont une copie après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AVRIUS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Toutes cessions d'actions au profit d'une personne non actionnaire est soumise à un droit de préemption au profit des autres actionnaires.

Aux effets ci-dessus, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions nominatives doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze (15) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi, il est déchu de son droit de préemption.

Si aucun actionnaire n'entend exercer son droit, à défaut d'avoir reçu l'information de l'exercice de son droit de préemption par un quelconque des actionnaires dans le délai de quinze (15) jours prévu à l'alinéa qui précède, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que les actionnaires cessionnaires qui auront été indiqués par l'actionnaire cédant, du fait que la cession d'actions, telle que proposée par l'actionnaire cédant est acceptée.

Le conseil d'administration vérifiera la cession d'actions quant à sa régularité formelle et quant à sa conformité aux présents statuts et opérera le transfert au registre des actions.

Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

Dans ce cas, la règle de proportionnalité telle que prévue ci-devant sera écartée au profit de celui ou de ceux des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préemption.

Le prix de rachat des actions cédées ne pourra être inférieur à la valeur nominale de l'action ou à la valeur comptable de l'actif net par action.

Le prix de rachat est payable au plus tard dans l'année à compter de la demande de cession.

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

A défaut de président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication.

Une décision prise par un ou plusieurs écrits, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Alain Bales, prénommé, neuf cents actions 900

2.- La société OELSNER FINANCIAL CORP., prénommée, cents actions 100

Total des actions: mille actions 1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 32.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.363,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix,

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

1.- Monsieur Alain Bales, employé privé, demeurant à Rumelange,

2.- Monsieur Paul Huberty, expert-comptable, demeurant à Mondercange,

3.- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2006, la société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Bales, A. Distave, P. Huberty, J-P. Frank, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 133S, fol. 37, case 12.– Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 janvier 2002. P. Decker.

(10259/206/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.737.

—

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 11 janvier 2002 a ratifié la cooptation de Monsieur Giovanni Urizio (BANQUE SUDAMERIS, 4, rue Meyerbeer, F-75009 Paris) nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Enrico Meucci (BANQUE SUDAMERIS, 4, rue Meyerbeer, F-75009 Paris), administrateur démissionnaire.

Les mandats de Messieurs Giovanni Urizio, Gennaro Stammati (Président du Conseil), Giovanni Lenti et Natale Arculeo ont été renouvelés pour une période d'un an ainsi que le mandat de l'auditeur, KPMG AUDIT, LUXEMBOURG.

Pour INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10129/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMPART-ENERGIE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 6, rue Albert Borschette.

H. R. Luxemburg B 67.783.

—

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 23. November 2001

Zuwahl eines Verwaltungsratsmitglieds

Herr Dr. Klaus Kaiser legt sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung zum Ablauf des 31. Oktober 2001 nieder.

Auf Vorschlag von RWE PLUS AG wird Herr Dipl.-Kfm. Christian Hövelhaus, Leiter Auslandsbeteiligungen / Internationale Aktivitäten der RWE PLUS AG, mit Wirkung ab dem 1. November 2001 zum Mitglied des Verwaltungsrats für die restliche Amtsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung in Frühjahr 2002 ernannt.

LUXEMPART-ENERGIE S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 82, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10131/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

TOITURE CLASSIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 50, rue de l'Etang.

R. C. Luxembourg B 66.268.

—

Assemblée générale

L'associé unique de la société à responsabilité limitée TOITURE CLASSIQUE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Dudelange, 50, rue de l'Etang.

A pris les résolutions suivantes:

1. est nommé gérant administratif de la société, ensemble avec Monsieur Zahid Skrijelj, gérant technique, Monsieur Ismet Skrijelj;

2. la société ne pourra dorénavant être engagée que par la signature conjointe des deux gérants ceci en toutes circonstances.

I. Skrijelj.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 90, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10132/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

B.C.B.G., BEL CANTO BUSINESS GENERATORS S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 40.740.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 20 novembre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Rocco Arcidiaco, administrateur-délégué, Pascal Arcidiaco et Claude Klissing, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

B.C.B.G., BEL CANTO BUSINESS GENERATORS S.A. SOPARFI

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10134/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

B.C.B.G., BEL CANTO BUSINESS GENERATORS S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 40.740.

—

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'assemblée générale du 20 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002. Signature.

(10155/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

PIERALISI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 49.563.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Giuseppe Mondavi, Gennaro Pieralisi, Marc Muller, Jean-Marc Faber et Yvette Hamilius, administrateurs, et les mandats de Giovanni Frezzotti et Marco Carletto, commissaires aux comptes sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PIERALISI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10136/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

PIERALISI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 49.563.

—

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'assemblée générale du 15 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002. Signature.

(10154/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

KIVIÄ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.985.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 26 novembre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Arvydas Rutkus, administrateur-délégué, Nijole Buciene et Jonas Vasiliauskas, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme
KIVIÄ S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10135/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

KIVIÄ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.985.

—

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'assemblée générale du 26 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002. Signature.

(10162/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXSCAN FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 249.750,- EUR

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.212.

—

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 3 décembre 2001

Les comptes sociaux au 31 décembre 2000 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour publication
LUXSCAN FINANCES, S.à r.l.
Signatures
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10145/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXSCAN FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.212.

—

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par les associés en date du 3 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002. Signature.

(10161/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

STEEL PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4575 Differdange, 45, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 46.204.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 13 novembre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Alain Rob, administrateur-délégué, Jacqueline Zimmermann et Danielle Zimmermann, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme
STEEL PARTNER S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10137/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

STEEL PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4575 Differdange, 45, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 46.204.

—

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'assemblée générale du 13 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002. Signature.

(10157/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EURO-LEPONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.878.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 16 novembre 2001

Les comptes clôturés au 30 juin 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001.

Les mandats de Lorenzo Vallarino Gancia, Thierry Triboulot et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme
EURO-LEPONT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10146/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EURO-LEPONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.878.

—

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 16 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002. Signature.

(10163/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

STARWOOD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 30.961.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue au siège de la société le 18 décembre 2001 à 10.00 heures

- L'assemblée prend acte du rapport du liquidateur et l'approuve.
- L'assemblée a décidé de nommer comme commissaire à la liquidation Marc Muller, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.
- L'assemblée a décidé de fixer l'assemblée de clôture de la liquidation au 20 décembre 2001 avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de liquidation.
4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

Pour publication
Pour extrait sincère et conforme
TOLTEC HOLDINGS LIMITED
Le liquidateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10138/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

STARWOOD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 30.961.

—

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue au siège de la société le 20 décembre 2001 à 14.00 heures

L'assemblée approuve le rapport de Marc Muller, commissaire à la liquidation ainsi que les comptes de liquidation.

L'assemblée a donné décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs précédents en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la Société Anonyme STARWOOD S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui à son ancien siège social, à savoir le 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg.

Pour publication
Pour extrait sincère et conforme
STARWOOD S.A.
Signature
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10149/717/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

BARTHELEMY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.040.

—

Résiliation d'une convention de domiciliation

La convention de domiciliation, signée en date du 11 décembre 2000 entre PADDOCK S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, et la société BARTHELEMY S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, a été résiliée avec effet au 18 décembre 2001.

PADDOCK S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10140/717/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

FAREWELL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.202.

—

Résiliation d'une convention de domiciliation

La convention de domiciliation, signée en date du 22 décembre 2000 entre PADDOCK S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, et la société FAREWELL S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, a été résiliée avec effet au 18 décembre 2001.

PADDOCK S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10141/717/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

SM 75 II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 37.496.

—

Le siège de la société SM 75 II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise au 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 37.496,

a été dénoncé avec effet au 31 décembre 2001 par son agent domiciliataire.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 22 décembre 2000 est dénoncé avec effet au 31 décembre 2001 par l'agent domiciliataire PADDOCK S.A.

Pour publication et réquisition
PADDOCK S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10142/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

MARSON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 73.173.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 4 janvier 2002

Les comptes clôturés au 30 juin 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme
MARSON INVESTMENTS HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10147/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

MARSON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 73.173.

—

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 4 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002. Signature.

(10165/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

SM 75, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 34.223.

—

Le siège de la société SM 75, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise au 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 34.223,

a été dénoncé avec effet au 31 décembre 2001 par son agent domiciliataire.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 22 décembre 2000 est dénoncé avec effet au 31 décembre 2001 par l'agent domiciliataire PADDOCK S.A.

Pour publication et réquisition

PADDOCK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10143/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

SAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 40.970.

—

Le siège de la société SAMALUX, S.à r.l., Société Anonyme de droit luxembourgeois sise au 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 40.970,

a été dénoncé avec effet au 31 décembre 2001 par son agent domiciliataire.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 22 décembre 2000 est dénoncé avec effet au 31 décembre 2001 par l'agent domiciliataire PADDOCK S.A.

Pour publication et réquisition

PADDOCK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10144/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

MIKA ENGINEERING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 33.543.

—

RECTIFICATIF

Le présent extrait annule et remplace celui enregistré le 21 décembre 2001 (vol. 562, fol. 82, case 9) et déposé au registre de commerce le 27 décembre 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
tenue au siège social en date du 17 décembre 2001

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1er janvier 2001.

Le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Das Gesellschaftskapital beträgt dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-), eingeteilt in fünfhundert Anteile (500) zu je sechsundzwanzig Euro (EUR 26,-).»

«Le capital souscrit est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-) représenté par cinq cent (500) actions avec une valeur nominale de EUR vingt-six euros (EUR 26,-).

Le troisième alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt so dass die Summe von dreizehntausend Euro (EUR 13.000) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, was die Gesellschafter anerkennen.»

«Le capital d'un montant de treize mille euros (EUR 13.000,-) est libéré à 100 % et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le constatent.»

Pour extrait sincère et conforme

MIKA ENGINEERING GmbH

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10150/717/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EMPIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 34, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.690.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés tenue au siège social en date du 28 décembre 2001

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1er janvier 2002.

Le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cent (500) parts sociales de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Pour extrait sincère et conforme
EMPIRE, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10148/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

CONGREGATION DES SOEURS DU TIERS ORDRE REGULIER DE NOTRE-DAME DU MONT CARMEL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 32, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 5.573.

—

Auszug aus den Beschlüssen der Generalversammlung vom 7. Januar 2002

Das Kapital wird zum 1. Januar 2002 in Euro umgewandelt.

Der erste Abschnitt des Paragraphen 5 hat nummehr den folgenden Wortlaut:

Deutsche Fassung:

« Das gezeichnete Aktienkapital beträgt hunderttausend Euro (EUR 100.000,-), eingeteilt in dreihundertfünfzig (350) Aktien ohne Nominalwert.»

Version française:

« Le capital souscrit est fixé à cent mille euro (EUR 100.000,-) représenté par 350 actions sans valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme
CONGREGATION DES SOEURS DU TIERS ORDRE REGULIER DE NOTRE-DAME DU MONT CARMEL S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10151/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

C.P.G. INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 37.908.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
tenue au siège social en date du 16 janvier 2002

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1er janvier 2001.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« The subscribed capital is set at one hundred and six thousand euros (EUR 106.000,-) consisting of four thousand two hundred and fifty (4.250) shares without a par value.»

Version française:

« Le capital souscrit est fixé à cent six mille euros (EUR 106.000,-) représenté par quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions, sans valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme
C.P.G. INDUSTRIE S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10152/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

CLAUDE RIZZON IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.941.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés tenue au siège social en date du 21 décembre 2001

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1er janvier 2001.

Le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Le capital souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euro) représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cent euro).»

Pour extrait sincère et conforme
CLAUDE RIZZON IMMOBILIER, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10153/717/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

GBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 78.387.

—

Le siège de la société GBI, S.à r.l., sise au 73 Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 78.387, a été dénoncé avec effet au 18 janvier 2002 par son agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

Pour publication et réquisition
FIRST TRUST S.A. (LUXEMBOURG)
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10166/751/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EUROPEAN MARKETING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 67.899.

—

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 31 octobre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 4.000.000,- est converti en EUR 99.157,41 avec effet au 1er janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 31 octobre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 99.157,41 à un montant de EUR 100.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 842,59 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 31 octobre 2001 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en Euros, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 100.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 2.500.000,- avec effet au 1er janvier 2002.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, sera, à partir du 1er janvier 2002, fixé à un montant de EUR 100.000,-, représenté par 4.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour EUROPEAN MARKETING HOLDING S.A.
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10208/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LINK DISTRIBUTION S.A., Aktiengesellschaft (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

H. R. Luxemburg B 28.671.

—

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung am 7. Dezember 2001

Die Versammlung ernennt Herrn Marc Muller, wohnhaft in Luxemburg, als Liquidationprüfer.

Die Versammlung legt das Datum der Generalversammlung zum Abschluss der Liquidation auf den 14. Dezember 2001 fest, mit der folgenden Tagesordnung:

1. Bericht des Liquidationsprüfers.
2. Entlastung des Liquidators und des Liquidationprüfers.
3. Abschluß der Liquidation.
4. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren aufbewahrt werden.

Gleichlautender Auszug

Für LINK DISTRIBUTION S.A., in Liquidation

J.P. Kieffer

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10159/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LINK DISTRIBUTION S.A., Aktiengesellschaft (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

H. R. Luxemburg B 28.671.

—

AUFLÖSUNG

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung am 14. Dezember 2001

Die Versammlung genehmigt den Bericht des Liquidationsprüfers, Herrn Marc Muller, sowie die Liquidationsbilanz.

Die Versammlung erteilt dem Liquidator sowie dem Liquidationsprüfer volle Entlastung.

Die Versammlung verkündet den Abschluß der Liquidation und stellt die Auflösung der Gesellschaft LINK DISTRIBUTION S.A. fest.

Die Versammlung bestimmt den Ort, an dem die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren aufbewahrt werden, d.h. in L-8287 Kehlen, 21, rue d'Olm.

Gleichlautender Auszug

Für LINK DISTRIBUTION S.A., in Liquidation

J-P. Kieffer

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10158/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LINK DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 28.671.

—

Le bilan de liquidation au 7 décembre 2001, approuvé par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

(10160/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

SUBSTANTIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 77.186.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10185/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

HUISLUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 64.937.

—

EXTRAIT

Les statuts coordonnés suite à la conversion du capital en euros ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(10167/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

HUISLUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 64.937.

—

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 8 octobre 2001 que:

Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1er janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à cent soixante et un mille cent trente euros soixante dix-neuf euros cents (EUR 161.130,79).

En conséquence, l'article 5 § 1 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

« Le capital social de la société est fixé à cent soixante et un mille cent trente euros soixante dix-neuf euros cents (EUR 161.130,79) représenté par six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription-réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(10241/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

CRESPI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.164.

—

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommé CRESPI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 60.164,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 1997, publié au Mémorial C-1997, page 28.760.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Xavier Soulard, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée a ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés ä la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 10.000 (dix mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées ä la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés â l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social. de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour seul objet social la prise de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise un valeur de son portefeuille.

Elle pourra également accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect, émettre des obligations, bons de caisse et autres titres analogues, contracter des emprunts et se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect.

Elle ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits qu'elle peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

Elle n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;»

2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable;

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour seul objet social la prise de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise un valeur de son portefeuille.

Elle pourra également accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect, émettre des obligations, bons de caisse et autres titres analogues, contracter des emprunts et se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect.

Elle ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits qu'elle peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

Elle n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède ne prendra effet qu'à partir du 1er janvier 2002.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, Ch. Velle, X. Soulard, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002. J. Delvaux.

(10306/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

CRESPI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.164.

—

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2001, actée sous le n° 1114/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

(10307/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

SACRAMENTO RESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 32.180.

—

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2001

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 13 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 73 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10168/751/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EXPONENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 78.133.

—

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2001

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, au 73 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10169/751/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

SOCIETE HOLDING DES COTES ROUGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 78.140.

—

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2001

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, au 73 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10170/751/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

MESSER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 81.804.

—

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2001

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, au 73 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10171/751/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

VEGASTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.499.

—

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 31 décembre 2001

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, au 73 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Pour réquisition et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10172/751/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

AMALIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 31.592.

—

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 22 janvier 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

1. Qu'est nommée commissaire aux comptes de la société la FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 2002.

2. Qu'est nommée réviseur pour les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2001 la FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour AMALIA, Société Anonyme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10180/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EURO.I S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.392.

—

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 31 octobre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.260.000,- est converti en EUR 31.234,58 avec effet au 1er janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 31 octobre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 31.234,58 à un montant de EUR 31.500,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 265,42 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, sera, à partir du 1er janvier 2002, fixé à un montant de EUR 31.500,-, représenté par 1.260 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour EURO.I S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10207/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ARMATEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.933.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

(10175/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ARMATEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.933.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 6 décembre 2001 à Luxembourg, 26, rue Philippe II, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement de DEM en EUR à dater du 1er janvier 2002
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente-trois mille deux cent trente-trois euros et nonante-sept centimes (EUR 33.233,97) représenté par six cent cinquante (650) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

ARMATEX HOLDING S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10186/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ARMATEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, Philippe II.

R. C. Luxembourg B 36.933.

—

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 6 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-Délégué, de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

ARMATEX HOLDING S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10190/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.597.

—

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l.
M. De Smedt
Administrateur

(10223/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.111.

—

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 6 décembre 2001 que:

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2003, à savoir:

Conseil d'Administration

M. Fabio Gera, Dirigeant de sociétés, demeurant à I-Rome (Italie), Président du Conseil d'Administration;

M. Francesco Caltagirone, Dirigeant de sociétés, demeurant à I-Rome (Italie), Administrateur;

M. Enrico Giuseppe Olivieri, Dirigeant de sociétés, demeurant à I-Rome (Italie), Administrateur

Commissaire aux Comptes

M. Mario Delfini, Dirigeant de sociétés, demeurant à I-Rome (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2002, vol. 563, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10181/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

TEKMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.667.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

(10173/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

TEKMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.667.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

(10174/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

TEKMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.667.

—

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 7 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix.

Monsieur Richard Turner, Réviseur d'entreprise, est appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-Délégué, de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

TEKMAR S.A., Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10191/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

TEKMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.667.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand'rue, 1er étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1er janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

TEKMAR S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10199/760/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ESTEE LAUDER EUROPE, INC. - LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 69.794.

—

Extrait des résolutions et décisions prises par le gérant pour l'approbation des comptes aux 30 juin 1999, 2000 et 2001

Il a été décidé:

- d'approuver les bilans et les comptes de pertes et profits au 30 juin 1999, 2000 et 2001 en vue de les soumettre à l'approbation de ESTEE LAUDER EUROPE, INC.:
- d'affecter le résultats des exercices clôturant aux 30 juin 1999, 2000 et 2001 comme suit:

30 JUIN 1999

Résultats reportés	/ LUF
Résultats de l'exercice	10.425,- LUF
Report sur les exercices suivants	10.425,- LUF

30 JUIN 2000

Résultats reportés	10.425,- LUF
Résultats de l'exercice	1.591.616.819,- LUF
Versement de dividendes intermédiaires	1.588.013.203,- LUF
Report sur les exercices suivants	3.603.616,- LUF
Total des reports	3.614.041,- LUF

30 JUIN 2001

Résultats reportés	89.589,74 EUR
Résultats de l'exercice	74.722.471,13 EUR
Versement de dividendes intermédiaires	74.673.087,63 EUR
Report sur les exercices suivants	49.383,50 EUR
Total des reports	138.973,24 EUR

Pour ESTEE LAUDER EUROPE INC., LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10176/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ESTEE LAUDER EUROPE, INC. - LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 69.794.

—

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10177/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ESTEE LAUDER EUROPE, INC. - LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 69.794.

—

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10178/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ESTEE LAUDER EUROPE, INC. - LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 69.794.

—

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10179/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

PALATINUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.065.

—

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 6 décembre 2001 que:

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2003, à savoir:

Conseil d'Administration

M. Fabio Gera, Dirigeant de sociétés, demeurant à I-Rome (Italie), Président du Conseil d'Administration;

M. Francesco Caltagirone, Dirigeant de sociétés, demeurant à I-Rome (Italie), Administrateur;

M. Enrico Giuseppe Olivieri, Dirigeant de sociétés, demeurant à I-Rome (Italie), Administrateur

Commissaire aux Comptes

M. Mario Delfini, Dirigeant de sociétés, demeurant à I-Rome (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2002, vol. 563, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10182/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.782.

—

Dénonciation du siège social de la société, des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société

Le siège social de la société PROPERTY HOLDING S.A., enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 35.782 a été dénoncé le 15 octobre 2001 par le Conseil d'Administration de la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. (FISOGEST S.A.) et ce, avec effet immédiat.

En date du 13 août 2001, Messieurs Jean-Bernard Zeimet, Eddy Patteet et ATTC SERVICES, S.à r.l., ont démissioné avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs de la société anonyme PROPERTY HOLDING S.A. (inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B 35.782).

En date du 13 août 2001, la société anonyme FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. a donné sa démission avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme PROPERTY HOLDING S.A. (inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B 35.782).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10205/720/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

O.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.214.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 28 décembre 2001 que:

1. l'Assemblée décide de convertir le capital souscrit et libéré de lires italiennes 23.250.000.000,- en EUR au cours de change fixe entre lires italiennes et l'Euro.

2. l'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de EUR 72,10 en vu d'arrondir le capital social souscrit actuel de EUR 12.007.622,90 à EUR 12.007.695,- sans créations de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des n. 23.250 actions existantes pour la porter de son montant actuel de EUR 516,45689 à EUR 516,46; l'augmentation de capital étant à libérer par incorporation à due concurrence d'une partie des résultats reportés figurant au bilan de la Société.

3. l'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.007.695,- (douze millions sept mille et six cent quatre-vingt-quinze Euros), représenté par 23.250 (vingt-trois mille deux cent cinquante) actions de EUR 516,46 (cinq cent seize virgule quarante-six euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

A choix de l'actionnaire, les actions sont nominatives ou au porteur.»

Les décisions ont été prises, à l'unanimité, et conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

A partir du 16 décembre 2001 toutes les références faites à la lire italienne dans les statuts de la société sont à remplacer par des références à l'Euro. Un tel remplacement ne constituant pas une modification des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2002, vol. 563, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10183/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

FPY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.765.

—

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée FPY S.A. avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 48.876,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 13 décembre 2001,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualitée qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 3.100 (trois mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Les alinéas 6 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 3 avril 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles ordinaires ou même par émission d'autres catégories d'actions auxquelles seront attachées des droits différents tel que permis par la loi. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission,

ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

En outre, Le conseil d'administration est compétent pour recourir à toute autre forme d'emprunts ou à tout autre instrument financier du marché monétaire sans avoir à obtenir l'autorisation préalable de l'assemblée générale, le tout en respectant les prescriptions légales.

3.- Que dans sa réunion du 13 décembre 2001, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une tranche jusqu'à concurrence de un million d' Euros (EUR 1.000.000,-),

pour porter le capital de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 1.031.000,- (un million trente et un mille Euros),

par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, plus amplement précisé dans la résolution du conseil, lequel a souscrit aux 100.000 (cent mille) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution en espèces totale d'un montant de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4-. Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-), a été mise à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire;

5-. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 1.031.000,- (un million trente et un mille Euros), de sorte que l'alinéa 1er de l'article 5 des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. 1er alinéa. Le capital souscrit est fixé à EUR 1.031.000,- (un million trente et un mille Euros), représenté par 103.100 (cent trois mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 80.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 51, case 9. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002. J. Delvaux.

(10317/208/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

FPY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.765.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 1117/2001 en date du 31 décembre 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10318/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

VIANINI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.866.

—

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 20 décembre 1999 que:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échus, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire aux Comptes sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2002 à savoir:

- M. Francesco Gaetano Caltagirone, Administrateur, demeurant à Rome, Président;
- M. Edoardo Caltagirone, Administrateur, demeurant à Rome, Vice-Président;
- M. Gaetano Caltagirone, Administrateur, demeurant à Rome, Vice-Président;
- M. Mario Delfini, Administrateur, demeurant à Rome, Administrateur,
- M. M. Enrico Giuseppe Olivieri, demeurant à Rome, Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2002, vol. 563, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10184/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

BOCAMPTON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 39.676.

—

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du jeudi 25 mai 2000, il résulte que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et annexe, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.
2. Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'année fiscale 1998.
3. L'appointement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, Tortola, en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
4. Confirme que la seule signature de l'Administrateur-délégué, Jan A.J.Bout, est suffisante pour représenter valablement la société.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10189/760/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LOMBARD FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.401.

—

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 5 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de Monsieur Jan A.J. Bout comme administrateur-délégué, de Monsieur Iqbal Akram, et Monsieur Altaf Nazerali comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

LOMBARD FINANCIAL INVESTMENTS S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 56, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10285/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

INTERNATIONAL I.P. TELEPHONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 58.150.

—

Le bilan au 31 décembre 199*, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10192/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LEBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 41.457.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10193/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ALTUS WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 71.625.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10196/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

CREATEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 62.651.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10197/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EUROPENSION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.766.

—

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 5 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69 avec effet au 1er janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 5 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 30.986,69 à un montant de EUR 31.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 13,31 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 24,80.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 31.000,-, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour EUROPENSION S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10209/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

DIRECT STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 64.691.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10198/760/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

INTFIDECO, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.884.

—

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

INTFIDECO

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(10200/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ATS BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.747.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1er étage, que les décisions suivantes ont été prises, à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1er janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.

3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ATS BENELUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10187/760/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ATS BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.747.

—

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 7 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises, à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIAIRE & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-délégué, de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ATS BENELUX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10188/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ATS BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.747.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 653, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002. Signature.

(10194/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ATS BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.747.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

(10195/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ATTEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 20.082.

—

Suite au remplacement de CLICK AND FASHION INTERNATIONAL LTD par Monsieur John Drew lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 juillet 2001, nous vous prions de procéder aux modifications suivantes concernant la composition du Conseil d'Administration de la société:

A biffer: CLICK AND FASHION INTERNATIONAL LTD, établie et ayant son siège social à Monrovia (Liberia).

A inscrire: Monsieur John Drew.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- La société MARIO HOLDINGS LTD, établie et ayant son siège social à Monrovia (Liberia).
- Monsieur Gerard Norton, demeurant à MC-Montecarlo (Monaco).
- Monsieur John Drew.

Pour inscription
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10201/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EUROPLANNING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.750.

—

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 5 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 6.500.000,- est converti en EUR 161.130,79 avec effet au 1er janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, sera, à partir du 1er janvier 2002, fixé à un montant de EUR 161.130,79,-, représenté par 6.500 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour EUROPLANNING S.A.
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10211/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

PRIMAVILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.339.

—

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 23 janvier 2002 que Monsieur Constans Aris a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10202/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

O SOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 26, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 31.934.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10203/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

PROMI HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.087.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Signature

Un mandataire

(10215/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

PROMI HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.087.

—

Annual General Meeting of Shareholders

General meeting of the sole shareholder, CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l., of the Luxembourg company by the name of PROMI HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office at 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg held on October 23, 2001.

The aforesaid company has been incorporated on December 31, 1998 by a deed of notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the Mémorial C, number 225 on April 1, 1999.

The sole shareholder declares the following:

1. That one hundred and twenty-five (500) shares of LUF 1,000.- each, representing the entire issued capital of LUF 500,000.- of the company of PROMI HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., (hereinafter «the Company») are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide.

2. That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. To approve the financial statements as per December 31, 1999.
2. To give discharge to the manager of the Company.

The above has been considered as correct by the meeting of shareholders.

Thereafter the sole shareholder adopted the following resolution:

First resolution

The meeting approves the financial statements as per December 31, 1999 as prepared by the manager and presented to the meeting and attached to these minutes. The result for the period ending December 31, 1999 consists of a loss of LUF 23,913,884.-, which will be carried forward.

Second resolution

The meeting hereby gives full discharge to the manager of the Company with respect to the financial statements as per December 31, 1999.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 23rd day of October 2001.

CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l.
C. Cramer
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 85, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10216/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

PROMI HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.087.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Signature
Mandataire

(10217/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

PROMI HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.087.

—

Annual General Meeting of Shareholders

General meeting of the sole shareholder, CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l., of the Luxembourg company by the name of PROMI HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office at 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg held on October 23, 2001.

The aforesaid company has been incorporated on December 31, 1998 by a deed of notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the Mémorial C, number 225 on April 1, 1999.

The sole shareholder declares the following:

1. That one hundred and twenty-five (500) shares of LUF 1,000.- each, representing the entire issued capital of LUF 500,000.- of the company of PROMI HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., (hereinafter «the Company») are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide.

2. That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. To approve the financial statements as per December 31, 2000.
2. To give discharge to the manager of the Company.

The above has been considered as correct by the meeting of shareholders.

Thereafter the sole shareholder adopted the following resolution:

First resolution

The meeting approves the financial statements as per December 31, 2000 as prepared by the manager and presented to the meeting and attached to these minutes. The result for the period ending December 31, 2000 consists of a loss of LUF 51,539,706.-, which will be added to the retained deficit.

Second resolution

The meeting hereby gives full discharge to the manager of the Company with respect to the financial statements as per December 31, 2000.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 23rd day of October 2001.

CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l.
C. Cramer
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10218/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

WW AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.611.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10204/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

GIESSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.580.

—

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

GIESSE HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(10206/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

EUROPIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.959.

—

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 31 octobre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 6.00.000,- est converti en EUR 148.736,11 avec effet au 1er janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 31 octobre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 148.736,11 à un montant de EUR 148.800,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 63,89 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 248,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, sera, à partir du 1er janvier 2002, fixé à un montant de EUR 148.800,-, représenté par 600 actions d'une valeur nominale de EUR 248,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour EUROPIMMO S.A.H.
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10210/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

CS (HOLDINGS) EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.596.

—

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 97, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CS (HOLDING) EUROPE, S.à r.l.
M. De Smedt
Administrateur

(10224/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

POLYGRAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.293.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 96, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLYGRAM, S.à r.l.
M. De Smedt
Administrateur

(10219/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

POLYGRAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.293.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 2002

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002:

Gérants:

- M. Henry John Breeze, administrateur, 11, rue Cunégonde, L-8221 Mamer,
- M. Pierre-Henri Galan, administrateur, 36, rue Saint Louis, 78000 Versailles, France,
- M. Alex Hebert, administrateur, 36, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France,
- M. William C. Podurgiel, administrateur, Wilhelminaplein 8, 2243 HE Wassenaar, The Netherlands.

Commissaire aux Comptes:

- ARTHUR ANDERSON, Réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

POLYGRAM, S.à r.l.
M. De Smedt
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10220/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent.
H. R. Luxemburg B 29.905.

—

Im Jahre zweitausendeins, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A., mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen im Amtssitz in Luxemburg am 23. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 151 vom 1. Juni 1989,

abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Mines mit dem damaligen Amtssitz in Clerf am 3. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociét6s et Associations, Nummer 75 vom 25. Februar 1994,

abgeändert gemäss Ordentlicher Generalversammlung unter Privatschrift vom 3. Dezember 1999, einregistriert in Luxemburg am 15. März 2001, Band 550, Blatt 78, Fach 9, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 885 vom 16. Oktober 2001,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 29.905.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herr Peter Johannsen, Bankkaufmann und Abteilungsdirektor, wohnhaft in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Elisabeth Schaack, Privatbeamte, wohnhaft in Hinkel.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Frau Sonja Becker, Bankangestellte, wohnhaft in D-54340 Leiwen.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A. sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 1.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Erhöhung des Kapitals durch Aufstockung von 512.000,- EUR auf 1.000.000,- EUR durch Bedienung von freien Rücklagen des Geschäftsjahres 2001.

2. Abänderung des Artikels 5 der Satzung zum folgenden Wortlaut:

«Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf eine Million Euro (1.000.000,- EUR) eingeteilt in eintausend (1.000,-) Aktien ohne Nennwert».

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Das gezeichnete Kapital wird um vierhundertachtundachtzigtausend Euro (488.000,- EUR) erhöht um es von dem bestehenden Betrag von fünfhundertzwölftausend Euro (512.000,- EUR) auf eine Million Euro (1.000.000,- EUR) aufzustokken.

Die gegenwärtige Kapitalerhöhung geschieht vermittels Einverleibung von freien Rücklagen, wie diese durch die Bilanz zum 30. September 2001 ausgewiesen wurden, welche Bilanz von der Generalversammlung der Aktionäre am 7. Dezember 2001 genehmigt wurde, von welcher Bilanz eine Kopie, nach gehöriger ne varietur durch die Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, und deren Verfügbarkeit gemäss beiliegendem Schreiben durch den Verwaltungsrat bestätigt wurde,

so dass mithin die Summe von vierhundertachtundachtzigtausend Euro (488.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm bestätigt wird.

Zweiter Beschluss

Folglich wird Artikel 5 der Statuten abgeändert wie folgt:

«Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf eine Million Euro (1.000.000,- EUR) eingeteilt in eintausend (1.000.-) Aktien ohne Nennwert».

Bestätigung des Notars

Der amtierende Notar bestätigt ausdrücklich, dass die Bedingungen von Artikel 32-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Abschätzung

Zwecks Berechnung jedweder Kosten und Honorare wird die Summe von 488.000,- EUR abgeschätzt auf 19.685.871,- LUF.

Kostenabschätzung

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, wurde von dem Komparenten abgeschätzt auf 80.000,- LUF.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 16.00 Uhr.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden vor die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Johannsen, E. Schaack, S. Becker, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 133S, fol. 29, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 28. Januar 2002. P. Decker.

(10301/206/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange